

## COMMUNE DE JONCHEREY

### PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

#### SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE    Martine BENJAMAA    Francis BLANC  
Dominique BOISSON    Priscillia COTTET    Régine COMANDINI  
Guy RICHE    Lucie ROUGEOT    Jacques SALVI  
Sébastien THEVENEAU

Absents excusés : Alexis BEUSCART procuration à Martine BENJAMAA, Brigitte GOSSART procuration à Dominique BOISSON, Michèle BELOSSAT procuration à Francis BLANC, Michel STALDER procuration à Priscillia COTTET, Elisabeth TATTU procuration à Jacques ALEXANDRE

La séance est ouverte à 18h30

**1) Élection d'une ou d'un secrétaire :**

Mr BOISSON est désigné secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2023 :**

Approuvé à l'unanimité.

**3) Attributions des subventions communales pour 2023 aux associations :**

Le Maire présente les demandes de subventions faites par les associations et propose d'attribuer les sommes ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Anciens combattants de Joncherey	210,00 €
Fédération de cardiologie	100,00 €
Banque alimentaire du Doubs et territoire	100,00 €
Croix rouge française	100,00 €
Domicile 90	100,00 €
Ecole maternelle	150,00 €
Ecole primaire	150,00 €
France Alzheimer	50,00 €
Les amis de l'hôpital	110,00 €
SOS amitié	50,00 €
Chat dow	500,00 €
Les amis des quatre saisons	300,00 €
Sauvegardons notre patrimoine	1 000,00 €
Souvenir français de Joncherey	300,00 €
PEP'S	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 270 €</b>

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accepté à l'unanimité.

#### **4) Participation au fonctionnement des écoles de Joncherey – fournitures scolaires :**

Le Maire informe le conseil qu'il y aura une ouverture de classe en primaire en septembre 2023. La commune paie les factures de fournitures scolaires à hauteur de 3 250 € annuellement et pour chaque école.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de valider les propositions du Maire à savoir un budget pour l'école primaire de 4 050 € et 3 750 € pour l'école maternelle.

#### **5) Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales :**

Il est nécessaire de désigner un conseiller pour la période de 2023 à 2026 pour la commission de contrôle des listes électorales. Mr RICHE Guy souhaite continuer.

Mrs JUILLARD et GOERIG poursuivront en tant que délégué du tribunal et de l'administration

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6) Demande de subvention au titre du fonds vert :**

Le Maire informe les élus qu'un fonds vert a été créée pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

**Considérant** le projet communal de rénovation du parc de luminaires pour l'éclairage public. Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention au titre du fonds vert.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>	<b>%</b>
Fonds vert	15 244 €	30,00
Territoire d'énergie 90	25 000 €	49,20
Fonds propres autofinancement	10 572 €	20,80
<b>TOTAL</b>	<b>50 816 €</b>	<b>100,00</b>

#### **7) Désignation d'un référent déontologue pour les élus :**

Le Maire informe le conseil qu'un référent déontologue pourra conseiller les élus sur différentes questions. L'AMF 90 propose de faciliter l'accès à ce référent pour tous les adhérents qui le souhaiteront. Il sera mutualisé avec les centres de gestion du 67-68 et 90.

Le conseil décide de valider cette proposition à l'unanimité.

#### **8) Convention frais scolarité 2023/2024 pour les communes de Courtelevant et Florimont pour 1 an :**

La convention triennale s'arrêtera au 31 août 2023. Les communes de Courtelevant et Florimont vont créer un pôle scolaire. Pour la rentrée de septembre 2023, les enfants de moyenne section de ces 2 communes iront à l'école à Courtelevant. En 2024 tous les maternelles retourneront au RPI de la Vendeline. De ce fait une convention pour 1 an sera établie pour les petites sections de maternelle du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024. La participation pour chaque commune sera de 50% des frais réels par élève. Vote à l'unanimité.

**9) Convention frais scolarité 2023/2026 pour les communes de Faverois-Thiancourt et facturation commune de Delle :**

Le Maire informe que les conventions triennales fixant les modalités de répartition des frais de scolarité des enfants scolarisés à Joncherey avec les Communes de Faverois-Thiancourt arrivent à leur terme au 31 août 2023.

Une nouvelle convention sera établie avec ces 2 communes du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2026.

De fixer la participation de Faverois à 50% des frais réels par élève de maternelle et primaire (sous dérogation)

De fixer la participation de Thiancourt à 80% des frais réels par élève de maternelle et primaire

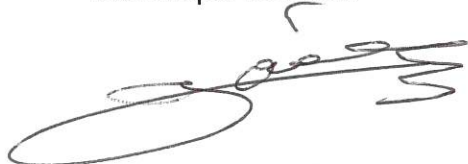
De fixer la participation de Delle à 250 € par élève de maternelle et primaire (principe de réciprocité entre les deux communes). Vote à l'unanimité.

**10) Questions diverses :**

NEANT

Fin de la séance à 19h05

Le secrétaire de séance,  
Dominique BOISSON



Le Maire,  
Jacques ALEXANDRE



